

---

## NON A L'OBLIGATION DU PASSE SANITAIRE ! NON AUX SANCTIONS !

Depuis le 5 août 2021, en application des déclarations du Président Macron le 12 juillet, et après validation par le Conseil constitutionnel, **la loi n°2021-1040 relative à la gestion de la crise sanitaire instaure, jusqu'au 15 novembre 2021, une obligation de présenter son passe sanitaire** dans certaines situations.

A la DGFIP, la mise en œuvre du passe sanitaire s'impose pour tous les personnels travaillant dans des trésoreries hospitalières implantées dans les hôpitaux.

**Pour le département, sont concernés les agents de la trésorerie CH de Laon.**

Ils doivent, depuis le 30 août, présenter soit :

- leur certificat de schéma vaccinal complet ;
- un test PCR négatif toutes les 72h ;
- le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

A défaut de présenter ce passe-sanitaire, l'employeur (l'État) peut proposer (à l'agent) une affectation temporaire dans un poste non soumis à l'obligation du passe-sanitaire, le télétravail, la prise de congés et à terme imposer la suspension sans traitement, le temps de « régulariser la situation » !

**Pour le Comité départemental de la section de l'Aisne du syndicat FO-DGFIP ce dispositif constitue non seulement une restriction de nos libertés individuelles, mais remet également en cause les garanties statutaires des agents publics qui y sont soumis.** Ces derniers pouvant se retrouver suspendus sans traitement, en dehors de toutes les règles du droit disciplinaire !



---

Le comité départemental condamne ce procédé qui consiste, par l'instauration du passe-sanitaire obligatoire et des mesures de répression qui en découlent, à faire porter sur la population, et au cas particulier sur les agents de la DGFIP, la responsabilité qui est celle du Chef de l'État et du gouvernement en matière de santé publique.

C'est d'autant plus inacceptable que depuis le début de la pandémie et après avoir laissé les soignants l'affronter sans le matériel de soin et de protection minimum nécessaire, le gouvernement n'a marqué aucune pause dans les réformes qui détruisent l'hôpital public (plus de 1800 fermetures de lits depuis mars 2020) !

**FO-DGFIP 02 réaffirme son soutien total aux collègues des trésoreries CH, aux personnels soignants et à l'ensemble des salariés menacés de sanctions et appelle à se joindre aux mobilisations dont celles prévues ce mardi 14 septembre 2021 aux mots d'ordre :**

**RETRAIT DU PASSE SANITAIRE !  
DEFENSE DE L'HÔPITAL PUBLIC !  
RETRAIT DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE !  
RETRAIT DU NRP !**